



# Association des Conseiller.ère.s d'Orientation-Psychologues de France

## Compte-rendu du Conseil d'Administration du 17/06/2017 à Paris

### Présent.e.s :

**Pour le CA :** Sylvie Amici, Jean Luc Brun, Suzanne Bultheel, Jean François Castell, Andrée Demersseman, Michel Demersseman, Lydia Deyrem, Bernard Lespes, Florent Liberge, Rodrigue Ozenne, Florence Pagès, Daniel Pandolfi, Betty Perrin, Marilou Struillou

**Pour les JNE de Lyon :** Pascale Bertier, Dominique Leylaverigne

**Excusé.e.s :** Denis Cornette, Jean Louis Guerche, Dominique Hocquard, Joëlle Mezza, Catherine Rouyer, Jacques Guist

---

### Ordre du jour :

- Point sur l'actualisation des statuts de l'association
- Point JNE 2017 à Lyon
- Point sur le changement de nom
- Point financier
- Point élection/renouvellement du CA
- Point sur l'actualité
- Liens avec différentes associations
- JNE 2018 à Rennes

### MATINEE

#### 1-Point sur l'actualisation des statuts de l'association :

Dans le cadre de la création de corps unique des Psychologues de l'Education nationale, est apparue la nécessité d'actualiser les statuts et le règlement intérieur de l'association. Cette actualisation, a été étendue notamment au questionnement de la définition des membres pouvant adhérer à l'association. Lors de la précédente réunion du Conseil d'administration, un accord avait été trouvé sur le fait que ne pouvaient être membres actifs de l'association que les professionnel.le.s actifs et retraités respectant les conditions nécessaires à l'usage du titre de psychologue en respect de l'article 44 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 complété par l'article 57 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 qui fait obligation aux psychologues de s'inscrire sur les listes ADELI et travaillant ou ayant travaillé pour les Services d'Information et d'orientation de l'Education nationale

Préalablement au CA, une version de travail d'actualisation des statuts et règlement intérieur avait été transmise aux membres du CA, tenant compte de cette proposition.

En préalable aux échanges, les remarques et arguments de Denis Cornette, Jean Louis Guerche et Dominique Hocquard, qui avaient été remontés par courriel, ont été lus par Lydia Deyrem Secrétaire Générale, aux membres du CA présents ce jour.

### STATUTS

- Le CA s'est longuement arrêté sur la formulation de l'**article 2 « Objet – durée – siège de l'association »**. Jean-Luc Brun a fait remarquer tout comme Denis Cornette l'absence de la mention « Education nationale ». Bernard Lespes a précisé que cette mention ne figurait pas dans les anciens statuts.

**Formulation proposée « L'association réunit dans une structure nationale commune les psychologues intervenant dans le champ de l'éducation, du développement, et du conseil en orientation scolaire et professionnelle »** : elle a l'intérêt de délimiter un champs d'action propre au second degré tout en n'apparaissant pas concernant un nombre limité de personnes, or ce dernier critère est essentiel pour que l'association puisse être reconnue d'intérêt général.

Rodrigue Ozenne a proposé que figure plutôt la mention « service public » qui aurait l'intérêt d'afficher une appartenance tout en restant ouvert. Il souligne l'éventuelle ouverture à des psychologues du ministère de la justice ou de la santé qui ont des communautés de pratiques avec les psychologues de l'Education nationale dans le champ éducatif.

Michel Demersseman a soulevé pour sa part la question des psychologues intervenant dans les collèges et lycées

sous contrat avec l'Education Nationale et de l'opportunité de pouvoir ou non les intégrer à l'association, et l'enjeu de l'appellation.

Sylvie Amici a rappelé qu'il fallait bien séparer dans nos choix la question des statuts de celles du règlement intérieur qui définit précisément les membres actifs et les membres associés. Le règlement intérieur étant voté en AG il a la même valeur juridique que les statuts. Dans l'optique de la demande de reconnaissance d'intérêt général, les statuts seront examinés. Il s'agit donc de trouver une formulation ouverte mais respectueuse des objectifs de l'association.

La position du CA a donc été de ne pas être trop restrictif dans la formulation des statuts et d'être en revanche extrêmement précis dans la définition des membres actifs et des membres associés. En conséquence, le CA a donc décidé de **valider la proposition de formulation de la première phrase de l'article 2.**

- Sylvie Amici a proposé par contre que la mention « Education nationale » figure dans la **deuxième phrase de l'article 2** « [...] elle contribue au développement des Services de Psychologie et d'orientation de l'Education nationale [...] », formulation qui a le mérite de faire référence au ministère de tutelle, de ne pas être restrictive (l'association peut contribuer plus largement) et d'inclure au-delà des CIO, les SAIO et les DRONISEP. En revanche la mention « service public » a été écartée face au risque d'y inclure les SPRO, ceux-ci étant des services publics.
- Rodrigue Ozenne a souhaité revenir sur la formulation « En tant qu'association de spécialistes » et le CA a décidé finalement de préférer la formulation « **En tant qu'association de professionnel.le.s** ».
- Le CA a également débattu sur la nature des ou du Services défendus par l'association. Dernière phrase, premier chapitre article 2, « ... **services de Psychologie, d'Information et d'Orientation...** ». Ainsi nommés les services n'existent pas encore, mais de fait notre exercice professionnel fait que les Services d'Information et d'Orientation sont des Services de Psychologie. Toutefois cette appellation n'a pas de réelle existence. Il s'agit de proposer une formulation qui part de l'existant (services d'information et d'orientation) tout en se projetant sur la création d'un service public de psychologie tel qu'il peut exister en Belgique par exemple. **Le CA a validé in fine la proposition de formulation « En tant qu'association professionnelle, elle contribue au développement des Services de Psychologie, d'Information et d'Orientation de l'Education nationale et participe à la formation et au perfectionnement de leurs personnels et de leurs partenaires. »**
- **Dans l'article 3 « Objectifs et moyens d'actions »**, Jean-Luc Brun a souhaité que les services numériques de liaison (site, réseaux sociaux, accès réservé aux membres) figurent dans les moyens d'actions de l'association.
- Michel Demersseman souhaite que soit également ajouté la lettre aux retraités et la démarche muséale.
- **A propos des modifications sur la partie « financière »** : Bernard Lespes a rappelé l'historique des statuts en précisant qu'il y a une trentaine d'année l'association était dans une perspective d'avoir des salarié.e.s et de s'ouvrir aux activités de formation. **Certains éléments apparaissent comme pouvant être revus et allégés. Suite au CA un travail complémentaire d'actualisation sera fait sur cette partie avec Marilou la trésorière.**
- **Dans l'article 5 « Admission et conditions d'admission »**, Marilou Struillou a souhaité que la formulation « **Les membres actifs s'engagent à payer annuellement la cotisation fixée par l'assemblée générale** » soit modifiée pour y inclure les membres associés tel que « **Les membres actifs et associés s'engagent à payer annuellement la cotisation fixée par l'assemblée générale** ».
- **Pages suivantes**, Bernard Lespes, appuyé par Suzanne Bultheel a souhaité que la notion de registre paraphé soit conservé afin de pouvoir laissé une trace écrite, notamment face au risque de perdre les données numériques.

## REGLEMENT INTERIEUR

- **Article 3** Dans la partie concernant la désignation des membres actifs, Rodrigue Ozenne et Florence Pagès, notamment, ont défendu l'idée que tous les psychologues travaillant ou ayant travaillé dans les services d'information et d'orientation (SAIO, ONISEP...) aient la possibilité d'adhérer à l'association : **L'important apparaissant avant tout qu'ils respectent les conditions pour faire usage du titre de psychologue et par ailleurs qu'ils.elles partagent ses valeurs.**

- Betty Perrin, souligne sa position ainsi que les arguments de Dominique Hocquard et Jean-Louis Guerche sur un nécessaire recentrage de la définition des membres actifs sur les seul.e.s Psychologues de l'Education nationale exerçant effectivement cette fonction, et ainsi que les retraités du corps. Un rappel est fait aux arguments lus en début de réunion. Et souligne la place des rapports hiérarchiques, le métier exercé qui n'est pas le même et une possible instrumentalisation de l'association par les IEN-IO ou CSAIO. Elle donne pour exemple l'association des professeur.e.s de philosophie qui a un moment de son histoire quand les inspecteurs.trices pouvaient adhérer à cette association. Ils existaient alors des problèmes de conflits d'intérêt, voire l'instrumentalisation de l'association par des inspecteurs.trices qui étaient adhérent.es de cette association et qui utilisaient l'association à des fins de formation servant les buts de l'institution. Pour elle le problème résiderait notamment en tant que possibilité d'être éligible au CA, selon elle un responsable hiérarchique ne peut pas être élu au CA d'une association essentiellement composé de subalternes sans être dans un risque soit de conflit d'intérêt ou soit de récupération.
- Pour Sylvie Amici, l'ADN de l'ACOP-F a toujours été celui de rassembler et d'être un lieu de dialogue pour le métier au-delà des fonctions. Par ailleurs, elle souligne que l'ACOP-F semble n'avoir jamais connu des rapports d'instrumentalisation par le corps d'inspection. Et souligne que les conseiller.e.s d'orientation –psychologues ont été plus intelligent.e.s sur ce point semblent-ils que les professeur.e.s de philosophie. Elle fait préciser à Betty d'où lui vient cet exemple : Le mari de Betty a été IA-IPR de Philosophie. Il n'a pu redevenir adhérent de l'association des professeur.e.s de philosophie qu'une fois retraité.
- Florence Pagès fait remarquer, que cela semble particulier, que par exemple un collègue qui a fait sa plus grande partie de carrière en tant qu'IEN-IO, voire CSAIO et seulement quelques années en tant que Psy EN puisse une fois retraité être membre actif de l'association et donc éligible, alors qu'un collègue qui aurait été Psychologue de l'EN la plus grande partie de sa carrière et investit dans la vie de l'association et de ses valeurs, perdre la possibilité d'être membre actif s'il devient IEN-IO.
- Bernard Lespes, rappelle que le premier échelon hiérarchique est constitué par les DCIO, c'est eux qui notent les COPsy EN et qui cadrent leur activité. Par ailleurs, de manière plus anecdotique il rappelle que le fait d'avoir une proximité avec les différents échelons hiérarchiques a permis historiquement que les JNE puissent bénéficier d'autorisation d'absence sans obligation de récupérer le temps de travail.
- Pour Suzanne Bultheel et Rodrigue Ozenne, la présence d'IEN-IO et de CSAIO est une richesse pour la réflexion collective.
- Jean-Luc Brun rappelle que cette proximité au sein de l'ACOP-F, le partage des valeurs de l'association, permet à l'inverse que ces valeurs soient aussi portées dans les corps d'inspection.
- Sylvie Amici sur la question de dérive ou d'instrumentalisation rappelle qu'il faudrait qu'une personne ayant de telles intentions franchissent plusieurs étapes, d'abord présenter sa candidature au CA, ensuite être élue, ensuite être élue au Bureau, et même toutes ces « étapes » franchies il existe des articles dans les statuts qui permettraient de l'exclure.
- Dans le cadre du CA Suzanne Bultheel a souhaité nous faire part d'élément de sa relation avec Betty qui serait susceptible d'interagir avec le questionnement du statut de membre actifs des inspecteurs. Betty a pu exposer aux membres du CA sont interprétations de ces éléments.  
Les deux voix ont donc été entendues.

**le CA par 12 voix pour et 1 abstention, est en accord avec la proposition suivante :**

« *Peuvent être agréés comme membres actifs :*

- *les Psychologues de l'Education nationale spécialité « Education, Développement, et conseil en orientation scolaire et professionnelle titulaires, stagiaires, auxiliaires, contractuels, vacataires, les psychologues directeurs.trices de C.I.O., IEN.IO, CSAIO, en activité ou retraités,*
- *les titulaires du diplôme d'Etat de conseiller d'OSP, les titulaires du CAFCO, du DECOP et les lauréats du concours de psychologue de l'Education nationale,*
- *les psychologues retraités, anciennement CO, COP, directeurs.trices de CIO, IEN-IO et CSAIO,*
- *les psychologues enseignants-chercheurs dans le champ du développement, de l'éducation et de l'orientation».*

Les membres associés sont définis comme :

- les enseignants chercheurs en psychologie
- les spécialistes étrangers qualifiés en psychologie, intervenant dans les domaines de l'éducation et de l'orientation scolaire et professionnelle.
- les personnels administratifs exerçant ou ayant exercé dans les services de Psychologie, d'Information et d'Orientation de l'Education nationale».

Il est proposé d'établir une grille de tarifs différenciée pour les différentes catégories de membres associés.

Une nouvelle mouture de l'actualisation des statuts et règlement intérieur prenant en compte les éléments cités sera envoyée avec ce compte-rendu.

Les membres du CA peuvent continuer à faire des propositions, suggestions, qui ne modifieront pas en substance ce qui a été décidé ce jour, mais peut le modifier dans la forme.

Lors de l'assemblée générale la proposition émanant du CA sera proposée. Les membres du CA qui ne sont pas d'accord avec la proposition pourront présenter un argument. Le débat sera ouvert avec les adhérents, puis sera procédé à un vote.

Avant le déroulement de l'AG, une réflexion sera menée sur le cadre des échanges, et la mise au vote des propositions d'actualisation.

Calendrier :

Dés que possible les DA devront être informés des propositions d'actualisation validées par le CA qui seront proposées en AG

Pour l'ensemble des adhérent.e.s Voir statuts / première convocation à assemblée générale, envoyée mi-août pour réunion début septembre, deuxième convocation AG envoyée le 1<sup>er</sup> septembre pour réunion de 19 septembre.

## APRES-MIDI

### 2-Point sur les JNE 2017 à Lyon :

- Le programme est revu jour par jour. De nombreuses coquilles et/ou incohérence avec le programme en ligne sont relevées. Jean-François Castell a réalisé immédiatement les modifications sur le site. Dominique Leylavergne et Pascale Berthier communiqueront à Judith Astolfi les modifications à faire sur le « flyer ».
- Mardi matin le lieu du CA élargi au DA, est encore à définir. Un CIO ?
- Un devis est examiné pour l'apéritif qui suivra l'AG, il est accepté. Il est précisé que l'apéritif qui suit l'AG est réservé aux seul.e.s adhérent.e.s de l'association qui assistent effectivement à l'AG.
- Marilou Struillou attire l'attention sur la liste qui a été ouverte aux collègues de l'académie de Lyon souhaitant apporter leur aide. Elle s'est inquiétée du fait qu'un nombre réduit de bénévoles a adhéré à l'ACOP-F et/ou s'est inscrit aux JNE. Compte tenu du fait qu'un bénévole non adhérent n'est pas assuré et qu'il ne peut pas avoir d'autorisation d'absence, le CA a rappelé la règle selon laquelle les personnes non adhérentes à l'ACOP-F et non inscrites aux JNE ne peuvent pas être bénévoles. Dans le cas où le nombre de bénévoles adhérents et inscrits serait insuffisant, les membres du CA ainsi que les DA sont en capacité de suppléer les insuffisances. Cependant le CA consent à ce que les bénévoles bénéficient exceptionnellement du tarif promotionnel même si leur inscription intervient tardivement. Un courrier précisant cela sera réalisé par Sylvie Amici et diffusé aux membres du comité d'organisation des JNE de Lyon, ainsi qu'aux autres collègues de Lyon qui ont souhaité apporter leur aide, (Doc 2) il sera aussi ajouté au Vademecum des JNE dont Florence Pagès réalise actuellement une actualisation.
- Journée du Mercredi, manque juste les textes de présentation de l'intervention de A.Ehrenberg et D.Hocquard. Pour le « prix ACOP-F » plusieurs travaux sont parvenus via la page du site prévue à cet effet. R/Ozenne et S.Bultheel doivent affiner la façon dont les présentations et votes se dérouleront.  
Il y a une incertitude sur le pot traditionnel en fin de journée à la mairie.
- Journée du Jeudi, peu de propositions d'ateliers actuellement, un message de relance est à faire.  
Pour la soirée festive discussion sur les devis et le nombre de personnes attendues environ 150 personnes.
- Journée du Vendredi, la remise du « prix ACOP-F » est ajouté au programme du matin 10h45-11h05.

### 3-Point sur le changement de nom :

- Le CA a majoritairement validé les critères formalisés dans une proposition de Bernard Lespès (se référer au compte-rendu du 18 mars 2017 pour une énumération exhaustive des cinq critères)
- Le CA a majoritairement validé que le nouveau nom de l'association proposé au vote lors de l'AG soit : « Association Commune des Psychologues et de la Psychologie dans l'Education » par 7 voix pour et 3 abstentions
- La présence de deux P pour psychologue et psychologie permet d'ouvrir plus largement l'association que la seule défense d'une profession comme l'ont déjà fait d'autres associations du secteur. Elle permet d'asseoir l'association comme étant une association en lien avec la recherche.
- Rodrigue Ozenne a suggéré que les critères soient communiqués dès à présent aux adhérents afin de nourrir leurs réflexions avant l'AG. Ce qui a été fait immédiatement par Jean-François Castell.

### 4- Point élections :

Nous avons 8 postes à renouveler cette année. 2 personnes n'ont pas renouvelé leur candidature Catherine Rouyer et Jean-Luc Brun. 1 personne n'est pas certaine de la renouveler Daniel Pandolfi. 5 personnes renouvellent leur candidature au CA Suzanne Bultheel, Bernard Lespès, Florent Liberge, Florence Pagès, Marilou Struillou.

Nous aurions 3 nouvelles candidatures dont une reste à confirmer Laure Benassar (confirmée), Frédéric Liez (confirmée), Sandra Loustalet-Sens (à confirmer).

### 5-Point financier :

- Marilou Struillou a formalisé un document (en avenant du compte-rendu Doc 3) des propositions de modalités de remboursement des frais des membres du CA. Le CA a validé ces nouvelles mesures. Elles prennent effet à la date de diffusion de ce compte rendu.

### Fin du CA 17h

### Diverses Informations qui n'ont pu être données en CA

### 6- Point sur l'actualité:

- 9 journées régionales ont été organisées au niveau national. Elles ont eu un grand succès avec la présence de cinquante à une centaine de collègues. Un récapitulatif est sur le site. Et des informations régulièrement diffusées via le réseau Facebook.
- Le 24 mars 2017 la cérémonie au Sénat organisée en partenariat avec l'AFPEN s'est bien déroulée.
- Le 12 avril 2017 Sylvie Amici en tant que représentante de l'ACOP-F a été invitée à une cérémonie à Matignon sur le décrochage. A la table ronde un directeur de CIO de Oullins (69) a pris la parole est positionné les CIO ainsi que le rôle des psychologues de l'Education nationale.
- Les épreuves du nouveau concours : l'épreuve 2 d'admissibilité débute par un avant-propos surprenant qui a déstabilisé de nombreux collègues concourant pour la spécialité EDO (Doc 4). La composition très différente des correcteurs.trices/jurys EDO et EDA nous pose aussi des questions : Sylvie Amici a envoyé un mail à JP Bellier et Aziz Jellab, Présidents des jurys des concours interne et externe, demandant un rdv pour discuter de ces points. Elle a eu une longue conversation téléphonique à ce propos avec Jean-Pierre Bellier. Suite à la parution des résultats à l'admission, elle va re-solliciter un rdv.
- Nouvelle édition du guide du néo-cop, Bernard Lespès a été sollicité pour en faire la préface. Le guide a été mis en téléchargement sur notre site.
- Aline Robin, a réussi à organiser la première JRE en Guadeloupe, elle sera ouverte aux collègues de Martinique. Elle se déroulera le 25 Octobre 2017 (Doc 5). Sylvie Amici y représentera l'ACOP-F et y animera un atelier.

### 7- Liens avec différentes associations :

- Benoit Schneider pour la FFPP a proposé à l'ACOP-F et l'AFPEN d'organiser conjointement un symposium lors de leurs « entretiens de la psychologie » qui se dérouleront du 19 au 21 octobre 2017 à Lille. Dominique Hocquard et Lydia Deyrem représenteront l'ACOP-F et vont prendre contact avec l'AFPEN pour organiser ce symposium. Lors de ce congrès Dominique Hocquard interviendra par ailleurs pour l'ARIMEP ( ?)
- Sylvie Amici et Lydia Deyrem ont été invitées à assister à l'Université d'été du CNESCO le 28 et 29 août 2017 au CESE, Paris. Parmi les ateliers proposés certains portent spécifiquement sur les questions d'orientation.

- Participation au 58<sup>ème</sup> congrès de la SFP le 30, 31 et 1<sup>er</sup> aout 2017 Nice
- Proposition de la participation au congrès de l'AIOSP, novembre 2017, Mexico : Il serait intéressant qu'un membre du CA comme l'année passée soit présent, conjointement à la représentation par Suzanne Bultheel cela affirme la position de l'ACOP-F. Proposition que Lydia Deyrem y assiste, et présente un poster par exemple représentant la place du Psychologue de l'Education nationale dans le système français, la création du corps unique et ses enjeux, avec un lien aux problématiques abordées plus spécifiquement dans le congrès.
- Le CAP (Club des Anciens Psychologues / Psychologues scolaires) et le GREO envisagent l'organisation d'une journée d'exposés et échanges sur l'histoire, le 8 décembre 2017. Ils ont proposé à l'ACOP-F de les associer. Sylvie Amici a donné son accord sur le principe.
- CEPE : à compléter par DH?
- HCFEA : à compléter par DH?
- « Questions d'Orientation » : en attente du calendrier et lieux prévisionnels des réunions 2017-18, mise à jour de la liste membres du comité de lecture

#### 8- JNE 2018 à Rennes :

Les prochaines JNE auraient lieu à Lannion. Le DCIO de Lannion est déjà à la recherche d'une salle. Sylvie Amici a envoyé un courrier au président de l'intercommunalité. Les collègues n'ont pu être présents à ce CA. Mais ils présenteront leur projet bien avancé en septembre lors des JNE.

---

#### La prochaine réunion du CA de l'ACOP-F le 19/09/2017 à Lyon.

Compte rendu rédigé le 22 juin 2017 par F. Liberge, secrétaire général adjoint